

Zeitschrift:	Physiotherapeut : Zeitschrift des Schweizerischen Physiotherapeutenverbandes = Physiothérapeute : bulletin de la Fédération Suisse des Physiothérapeutes = Fisioterapista : bollettino della Federazione Svizzera dei Fisioterapisti
Herausgeber:	Schweizerischer Physiotherapeuten-Verband
Band:	- (1983)
Heft:	1
Artikel:	Compte-Rendu annuel du Président por l'Année 1982
Autor:	Borsotti, M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-930402

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte-Rendu annuel du Président pour l'Année 1982

M. Borsotti, Président central de la FSP

1. Introduction

En faisant mon rapport sur les évènements et les activités les plus importants de la Fédération centrale, il me faut qualifier cette année de fructueuse et couronnée de succès.

Ceci ne devrait cependant pas faire illusion: nous voyons venir toutes sortes de problèmes au présent et au futur, qui ne pourront être résolus qu'avec la collaboration sans limite de tous les membres de la profession, c'est à dire dans l'unité et l'homogénéité de la Fédération.

Notre profession est devenue de diverses parts l'une des victimes majeures d'une politique de restriction qui nous est en partie incompréhensible. S'il est vrai que divers reproches adressés aux physiothérapeutes ne sont pas totalement injustifiés, il faut cependant proclamer clairement et avec véhémence que la plupart des membres de la Fédération exercent une physiothérapie sérieuse, compétente et n'ont pour but que l'intérêt du patient.

C'est grâce à un niveau qualitatif élevé, que tous doivent chercher à améliorer sans arrêt par une formation continue intensive et régulière, et grâce également à une collaboration optimale avec les médecins, que nous pouvons combattre efficacement les défis. Mais nous ne pouvons pas nous dérober à ceux-ci par une attitude passive. Tous sont donc également priés de prendre davantage part à la vie politique de la Fédération. Personne n'a le droit de rester inactif en ce qui concerne le développement de notre profession, les conséquences pourraient être très désagréables.

2. Organes et commissions

2.1. Comité central

Le Comité central s'est réuni 4 fois au cours de cette année, et durant les séances qui ont duré toute la journée ont été traitées principalement les questions ayant trait à la politique professionnelle et tarifaire, en plus de celles des affaires en cours. En outre, le Président central et quelques membres du Comité, ont participé à presque 40 séances et conférences.

2.2. Commission tarifaire

L'activité principale de la Commission

tarifaire a concerné les négociations sur l'augmentation de la valeur du point dûe à l'inflation. De nouvelles valeurs ont pu être fixées au 1.1.1983 (voir article séparé). On a également traité des questions sur la convention tarifaire.

2.3. Commission statutaire

A la suite de l'approbation des nouveaux statuts centraux par l'Assemblée extraordinaire des délégués du 12 juin 1982 à Berne, ont été élaborées les directives de nouveaux statuts de section, à l'intention des sections. Ces directives concernent surtout les conditions d'admission.

2.4. Commission à la formation professionnelle

Cette nouvelle commission composée de membres du Comité central, a pour but la coordination nationale des diverses manifestations de formation professionnelle des sections, groupes professionnels et institutions. Elle devrait également permettre à la Fédération centrale un certain contrôle des diverses propositions de formation continue.

A la suite de notre lettre du 22.11.1982, nous avons reçu les programmes de formation continue de la section Tessin, de la SAMT et du centre de formation continue Hermitage. De plus, la section Genève nous a communiqué ses voeux concernant une commission nationale de formation continue. Nous attendons d'autres réactions des sections, afin de pouvoir discuter des lignes de conduite futures avec les responsables à la formation continue de chaque section.

2.5. Relations publiques

2 représentants du Comité central ont pris part à un séminaire d'une journée sur «la valeur des relations publiques pour les associations». Ils y ont recueilli de vastes informations et des propositions concrètes sur l'organisation d'une stratégie bien élaborée de relations publiques interne et externe à la Fédération. Un concept ayant trait à tout ceci devrait être présenté à l'Assemblée des délégués 1983.

3. Divers

3.1. Conférence nationale sur les coûts de la santé

La conférence nationale a eu lieu à Berne le 8.11.1982 sous la présidence du Conseiller fédéral Hürlimann. 16 organisations supérieures de l'Hygiène suisse y ont pris part. L'objectif des efforts à réaliser sur l'épargne devrait être un rajustement aux salaires des taux d'accroissement des frais de soins. On a prévu 4 groupes de travail qui devraient présenter des propositions concrètes de stabilisation des frais avant la fin juin 1983. Le Président central, un membre de la Commission tarifaire et le Secrétaire de la Fédération y ont participé au nom de la FSP.

3.2. Journal de la profession «Le Physiothérapeute»

On essaiera au cours de l'année 1983 de faire paraître le journal de la profession 12 fois. Ceci devrait rendre le journal plus attrayant aux annonceurs d'une part, et d'autre part cela devrait permettre aux organes de la Fédération d'informer à temps tous les membres.

3.3. Révision partielle de la LAMA

La FSP est conviée à une audition devant une commission du Conseil national au sujet de la révision partielle de la LAMA, le 28.1.1983.

3.4. Liste des membres

On a dressé une nouvelle liste des physiothérapeutes indépendants (voir rapport du Secrétariat central). Pour n'avantager ou n'handicaper personne, on n'a volontairement enregistré que les formes de thérapie. On a renoncé à mentionner les spécialités de chacun. La «liste des spécialistes» aurait été trop volumineuse et en partie extrêmement équivoque.

3.5. Engagement des physiothérapeutes dans l'Armée suisse

Environ 100 réponses à ma circulaire d'août 1982 nous sont parvenues. La liste des intéressés a été transmise à l'Office Fédéral du Service de Santé, qui prendra contact avec chacun en particulier.

Un concept de formation sera élaboré en collaboration avec M. le Professeur Baumgartner, Balgrist Zurich, et des représentants de la FSP.

4. Secrétariat central

Le Secrétariat central élu à une large majorité à l'Assemblée extraordinaire des délégués 1982, s'est, en plus des travaux d'administration de routine qui lui incombent, principalement acquitté des tâches suivantes:

- Préparation, exécution et participation à environ 30 séances et entrevues. Pour la plupart de ces manifestations ont été rédigés des procès-verbaux en allemand et en français, à l'intention des participants.
- Ont été réglées à peu près 80 demandes de membres des sections de la Suisse alémanique, qui ont entrepris une activité indépendante. Les questions administratives correspondantes ont été exécutées de manière expéditive, et les dossiers nécessaires ont été transmis au Comité central pour approbation.
- Des commandes de formulaires, imprimés et brochures ont été exécutées comme d'habitude une fois par semaine.
- A la fin de 1982 un nouveau registre des physiothérapeutes indépendants a été établi. On prévoit de faire figurer dans cet ouvrage de référence utile, dans lequel ne sont inclus pour l'instant que les membres des sections de Suisse alémanique, tous les membres de la Fédération de toute la Suisse. On pourra se procurer ce registre au début 1983 auprès du Secrétariat central, contre paiement d'une modeste contribution.
- En ce qui concerne les finances de la Fédération centrale, le budget annuel, approuvé lors de la dernière Assemblée des délégués, a été contrôlé régulièrement. A ce sujet il faut remarquer que ce ne sont pas seulement les dépenses, mais aussi les revenus qui sont l'objet d'un contrôle constant. Les factures impayées pour l'envoi d'imprimés, frais d'adhésion, abonnement annuels au journal de la profession, etc, sont régulièrement réclamées et leurs montants correspondants encaissés.

En plus des tâches vastes et variées qui ont été effectuées pour la Fédération nationale, le Secrétariat central a accompli des travaux supplémentaires pour diverses sections. Ceci concerne tout particulièrement des travaux d'administration liés aux ressorts de la formation continue et de l'information des membres.

Le Secrétariat central a souvent consulté des avocats avec qui il est en relation, pour diverses affaires. Ont pu profiter jusqu'à présent de ces possibilités de contact non

seulement le Comité central, mais aussi des sections et commissions particulières de la Fédération.

L'équipe du Secrétariat central remercie ici tous les membres de la Fédération pour leur soutien jusqu'à présent et espère pouvoir continuer cette bonne et agréable collaboration.

5. Remarques finales

Cela dépasserait le cadre de ce rapport annuel de parler en détail de toutes les activités de la Fédération centrale. Je me suis donc limité à l'essentiel. Le Comité central et moi-même nous sommes toujours effor-

d'accomplir les ordres de l'Assemblée des délégués en toute conscience. Permettez-moi de remercier ici tous ceux qui ont collaboré avec moi au cours de cette année. Je remercie également tous les collègues qui ont, au niveau des sections, sacrifié de nombreuses heures aux travaux de la Fédération. Mes remerciements tout particuliers s'adressent aux collaborateurs du Secrétariat central, sans l'engagement actif desquels les travaux des organes supérieurs de la Fédération ne seraient pas possibles. J'adresse à tous les membres de la Fédération mes meilleurs voeux pour 1983 de réussite professionnelle et de prospérité personnelle.